

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 8 novembre 2018

Journée nationale de lutte contre toutes les formes de harcèlement



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

**UNE PHOTO C'EST PERSO,
LA PARTAGER
C'EST HARCELER**

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcèlement.education.gouv.fr - #NonAuHarcèlement

3020 Service & appel gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

© 2018. Tous droits réservés.

ÉDITO DU MINISTRE



La lutte contre le harcèlement à l'école est un défi majeur car le harcèlement est la négation même de notre idéal d'école : une école de la confiance où l'on vient avec bonheur, où chacun respecte autrui, où l'on cultive en pratique les valeurs de la République. Tous les enfants doivent se rendre à l'école en confiance, confiance dans leurs camarades et en eux-mêmes. C'est le sens profond de ce que j'appelle « l'école de la confiance ».

Les phénomènes de harcèlement ne sont pas nouveaux, mais ils ont pris une nouvelle ampleur, notamment avec internet. C'est pourquoi, cette année, nous avons particulièrement insisté sur le cyberharcèlement et que, par la mesure d'interdiction du portable au collège, ainsi que par la montée en puissance de l'éducation aux médias, nous envoyons un signal clair pour un usage réfléchi et raisonné des réseaux sociaux.

Éradiquer le harcèlement de nos établissements nécessite une politique volontariste qui réponde à plusieurs enjeux.

C'est d'abord celui de la sensibilisation. C'est pourquoi la journée du 8 novembre est aussi importante car elle permet, grâce à la mobilisation de toutes les institutions d'éducation et des associations, de sensibiliser les élèves, les personnels, et, au-delà, la société entière à la question du harcèlement. Sur cette question la solution dépend en effet de l'unité du monde adulte.

Il y a ensuite un enjeu de formation des professeurs et de l'ensemble des personnels des établissements pour détecter les signes les plus faibles de harcèlement et y répondre avant que ces phénomènes ne prennent trop d'ampleurs et infligent des souffrances inacceptables aux victimes.

La mobilisation de tous, et notamment des élèves, est enfin un levier indispensable. Les élèves ambassadeurs contre le harcèlement, présents dans la plupart des collèges, témoignent de l'engagement et de la profondeur de la conscience civique de nos élèves. Je veux les féliciter.

J'englobe la question du harcèlement dans le combat que nous menons contre toutes les formes de violence à l'école. Une prochaine loi nous aidera ; la réflexion en cours avec les ministères de l'intérieur et de la justice nous permettra aussi d'avancer sur cet enjeu de société.

Nous gagnerons ce combat par la volonté et par l'unité.

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SOMMAIRE

1. Une politique publique volontariste
2. Nos priorités pour 2018-2019
3. L'enquête de victimation 2017 de la DEPP
4. Une journée nationale de mobilisation contre toutes les formes de harcèlement entre élèves
5. L'égalité entre les femmes et les hommes : un levier pour lutter contre le harcèlement
6. Une approche climat scolaire pour prévenir toutes les formes de harcèlement
7. Un clip de prévention pour sensibiliser les élèves « au sexting non consenti/ revenge porn»
8. Comment faire face au harcèlement et au cyberharcèlement ?
9. Des initiatives pour prévenir toutes les formes de harcèlement
10. Zoom sur les dispositifs présentés au collège *Les Petits Ponts* à Clamart
11. Les acteurs et les partenaires de la lutte contre le harcèlement
12. Ils nous soutiennent dans la lutte contre le harcèlement

UNE POLITIQUE PUBLIQUE VOLONTARISTE

- ▶ L'école doit être avant tout un lieu de la confiance, du respect d'autrui et du bien-être. Tous ces éléments constitutifs d'un climat scolaire serein doivent permettre à tous les élèves de s'épanouir dans leurs apprentissages et de développer le meilleur d'eux-mêmes.
- ▶ Le ministère de l'Éducation nationale a pris la mesure de la gravité du problème posé par le harcèlement entre élèves et des mutations technologiques amplifiant ces phénomènes. Depuis 7 ans il met en œuvre une politique publique d'envergure qui doit permettre la détection précoce et d'assurer une meilleure prise en compte de ces situations.
- ▶ Cette politique publique est confortée par la loi du 4 août 2014 article 222-33-2-2, qui reconnaît le harcèlement moral comme un délit dans le Code pénal.

→ 4 Axes prioritaires

- ▶ **INFORMER** pour interpeller et mobiliser : la généralisation des collégiens et lycéens ambassadeurs est un important facteur de mobilisation des établissements. Le site « Non au Harcèlement » (NAH) et la page Facebook, le clip diffusé sur les chaînes nationales et internet ont un impact considérable, traduit par des centaines de milliers de consultations, des millions de vues. Les journées nationales mobilisent des dizaines de milliers de personnels, de parents et d'élèves dans l'ensemble du pays.
- ▶ **PRÉVENIR** pour combattre ce fléau : la prévention est intégrée aux apprentissages scolaires, dans l'École du respect d'autrui. Elle est portée par le Prix national et soutenue par la diffusion de ressources et d'outils de prévention en ligne.
- ▶ **FORMER** pour mieux prendre en charge : il s'agit de former les personnels et de rendre les élèves acteurs de la prévention entre pairs, en développant leurs compétences psychosociales.
- ▶ **PRENDRE EN CHARGE** : des conseils, une orientation vers les 310 référents académiques sont dispensés via les deux numéros dédiés, 3020 et 0800 200 000 (Net écoute).

→ Quelques chiffres en 2018

- ▶ 310 référents « harcèlement » mobilisés dans les académies
- ▶ 38 557 participants au prix Non au harcèlement
- ▶ 5 000 ambassadeurs lycéens de lutte contre le harcèlement
- ▶ 1 500 formateurs académiques
- ▶ Deux plateformes de signalement : le 30 20 et le 0800 200 000
- ▶ 7 millions de vues du clip national de prévention
- ▶ 500 000 visiteurs sur le site NAH

NOS PRIORITÉS POUR 2018-2019

▶ Renforcer l'action publique en matière de lutte contre les cyberviolences

La Campagne 2018 sera consacrée à la prévention du sexting non consenti avec une plus grande prise en compte des dimensions sexistes, sexuelles et homophobes.

Nouveauté : un nouveau clip de sensibilisation et de nombreux outils pédagogiques sont disponibles sur le site Non au harcèlement (NAH).

▶ Construire une culture juridique par une meilleure maîtrise des règles de droit sur les réseaux sociaux

Nouveauté : première journée du droit sur le cyberharcèlement pour les élèves de 5^e.

▶ Impliquer les élèves dans la prévention dès le collège avec la généralisation des ambassadeurs collégiens et lycéens

Nouveauté : campagne d'information sur les réseaux sociaux « Devenir ambassadeur contre le harcèlement » avec une série d'outils réalisés pour accompagner le déploiement du dispositif : capsules vidéos, infographies, fiches actions et mise en ligne sur le site NAH.

▶ Structurer les plans de prévention des écoles et des établissements, former les équipes ressources

- Accompagnement des écoles et des EPLE pour la généralisation des plans de prévention
- Diffusion d'une mallette pédagogique pour appuyer l'action des référents en académie
- Renforcement de l'action préventive à l'école primaire

Nouveauté : un nouveau parcours m@gistère pour accompagner la prise de fonctions des référents en académie et la structuration de l'action publique sur les territoires.

▶ Accentuer la formation des personnels scolaires

- Plan national de formation dédié aux référents harcèlement académique et départementaux
- Développement de nouvelles méthodes d'animations pour soutenir la dynamique de projet

Nouveauté : 10 académies organisent un hackathon ce trimestre/ des séminaires pour professionnaliser les acteurs.

▶ Renforcer la visibilité de la politique de lutte contre toutes les formes de harcèlement

- Améliorer la communication vers le grand public et mobiliser la société civile
- Développer les liens avec la recherche et la coopération internationale

Nouveauté : un comité d'experts au service de la prévention des violences en milieu scolaire.


L'ENQUÊTE DE VICTIMATION 2017 DE LA DEPP

Selon [l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation parue en décembre 2017](#), les collégiens ont une opinion positive sur le climat : 94,1 % d'entre eux affirment se sentir bien dans leur établissement. Cette proportion est en hausse par rapport aux années précédentes.

Plus positive pour les filles que pour les garçons, l'opinion des collégiens sur le climat scolaire devient légèrement moins favorable au fil de la scolarité. Alors que 94 % des élèves de 6^e pensent que l'on apprend bien ou très bien dans leur collège, ils ne sont plus que 87 % parmi les élèves de 3^e. Les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) ont une perception moins positive du climat scolaire : 64 % de ces collégiens déclarent ne pas ressentir de violence dans leur établissement.


Les types de victimation déclarés n'ont pas changé entre 2013 et 2017 : les insultes, les vols de fournitures scolaires, les surnoms désagréables et l'ostracisme sont les quatre atteintes les plus souvent citées. Si les garçons sont davantage victimes de violences physiques (24 % déclarent avoir été frappés contre 13 % pour les filles), les filles évoquent plus souvent la mise à l'écart et sont davantage victimes de cyber-harcèlement (8 % contre 6 % pour les garçons).

De façon globale, le nombre de collégiens déclarant un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement est en légère baisse par rapport aux autres années (5,6% en 2017 contre 6,1% en 2011).



NOTE D'INFORMATION N° 17.30

16 novembre 2017



DIRECTION DE LA PUBLICATION, FABRIENNE ROSENWALD
ÉDITION : MARIE CALABRO
© IREP 2017-2022

94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège

En 2017, 94,1 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur établissement. Cette proportion est en augmentation par rapport aux enquêtes de 2013 et 2015. Plus positive pour les filles que pour les garçons, l'opinion des collégiens sur le climat scolaire devient légèrement moins favorable au fil de la scolarité. Alors que 94 % des élèves de 6^e pensent que l'on apprend bien ou très bien dans leur collège, ils ne sont plus que 87 % parmi les élèves de 3^e. Les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) ont une perception moins positive du climat scolaire : 64 % de ces collégiens déclarent ne pas ressentir de violence dans leur établissement.

Toutes les écoles et collèges ont une opinion sur le climat scolaire très majoritairement positive. 94,1 % d'entre eux affirment se sentir bien dans leur établissement. Cette proportion est en hausse par rapport aux années précédentes (92,3 % en 2015, 92,8 % en 2013).

UN CLIMAT SCOLAIRE ENREGISTRÉ COMME TRÈS POSITIF

PAR LES COLLÉGIENS

L'opinion des élèves a été synthétisée en combinant les réponses données aux 12 questions sur le climat scolaire « **Collège/école** ». Plus de 94 % des collégiens ont répondu dans le sens positif à au moins 10 questions sur 12. Par ailleurs, 95 % des élèves ont donné plus de la moitié de réponses positives.

Plus de 90 % des collégiens déclarent avoir de bonnes relations avec les enseignants (figure 1, chapitre 10) et expriment une opinion positive quant aux relations entretenues avec les autres adultes du collège, soit 2 points de plus qu'en 2015. En outre, 84 % des collégiens jugent bonne ou très bonne l'ambiance entre les élèves.

Enfin, 90 % des élèves ont déclaré qu'ils apprennent plutôt ou très bien dans leur collège. L'opinion la moins positive concerne les punitions (seulement 70 % des élèves jugent justes les punitions). Toutefois, la violence à l'école semble préoccuper une minorité des collégiens : 22 % des collégiens déclarent qu'il y a eu plus de violence dans leur établissement que l'année précédente. Chez certains élèves, ces problèmes peuvent provoquer de l'absentéisme.

Climat scolaire	Collégiens 2017		Collégiens 2015		Collégiens 2013	
	Collégiens	Collégiens	Collégiens	Collégiens	Collégiens	Collégiens
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,8	92,3	94,2	92,7	94,3	92,3
Ambiance tout à fait bonne ou plutôt bonne	85,8	82,3	84,3	83,8	84,9	79,7
Respecter au moins un principe de respect et d'équité	92,4	92,0	92,2	92,1	92,2	92,9
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	90,2	87,2	87,3	86,3	86,9	82,3
Les professeurs s'entraiment lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	86,7	86,9	86,9	86,2	86,4	85,1
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	92,0	90,9	91,9	91,2	92,4	90,1
Les relations entre élèves sont très ou plutôt positives	78,8	79,7	81,8	79,8	78,4	82,9
Il n'y a pas ou très peu de harcèlement d'agression	90,8	89,9	88,2	88,8	87,3	82,8
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,7	90,4	92,7	90,8	91,6	94,2
Pas de harcèlement ou peu de harcèlement de violence au collège	76,8	77,7	80,1	79,3	84,1	84,0
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans son collège	90,3	90,8	92,3	90,1	92,3	89,9
Tout à fait ou plutôt bien informé sur son orientation scolaire	76,8	76,8	76,8	76,8	76,8	76,8
Les punitions données sont très ou plutôt justes	67,2	67,3	70,1	70,9	69,3	67,0
Il est sûr de mener à bien ses études	84,2	84,2	84,2	84,2	84,2	84,2
Trouver que les notes sont très justes ou plutôt justes	86,8	86,2	86,2	82,4	82,7	80,0
Tout à fait ou plutôt en accord avec son collège	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3
Jamais d'absence due à la violence	95,0	94,0	94,2	94,3	94,9	94,3
Tout à fait ou plutôt en accord avec son quartier	83,7	74,7	73,9	74,3	73,9	80,7
En accord avec son transport scolaire	87,6	88,2	88,2	88,2	88,2	88,2

Lecture : 94,1 % des élèves de collège enquêtés en 2017 ont déclaré se sentir bien ou plutôt bien dans leur collège.
Chaque élève de collège de France 2017 (France métropolitaine et DROM) a été interrogé en collège en France 2017, pour information en 2016 et 2015.
* Sans rétroaction.

Source : ENVIROPE, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens 2017, 2015 et 2013. Réf. : Note d'information n° 17.30. © IREP

UNE JOURNÉE NATIONALE DE MOBILISATION

contre toutes les formes de harcèlement entre élèves

En France, si 94% des élèves estiment se sentir bien dans leur collège, les phénomènes de harcèlement restent encore trop présents, notamment en raison des nouvelles formes d'agressions en ligne. Le harcèlement entre élèves, qu'il se produise à l'École ou sur Internet, est une forme de violence qui mine, de manière insidieuse et durable, le climat au sein des établissements scolaires, avec des conséquences extrêmement dommageables, tant pour les victimes, les familles de victimes que pour les auteurs.

Pour faire reculer le phénomène, il faut en parler : la politique ministérielle en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement entre élèves se décline tout au long de l'année sur les territoires mais est marquée par deux temps forts que sont le **prix Non au harcèlement** et la **journée nationale de mobilisation contre le harcèlement entre élèves** (le premier jeudi du mois de novembre).

La journée du 8 novembre 2018 est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations, sous différentes formes, à l'échelle locale. Des actions d'envergure sont également proposées à l'échelle académique. Cette journée s'inscrit dans la cadre du plan d'actions, qui s'articulent autour de quatre axes **Informé, former, prendre en charge et prévenir**, que s'est fixé le ministère de l'Éducation nationale pour combattre ce fléau.

Le harcèlement remet sérieusement en cause notre modèle républicain fondé sur le vivre ensemble et le respect d'autrui. Cette campagne de sensibilisation contre le harcèlement s'inscrit par conséquent dans le programme d'éducation à la citoyenneté des élèves, et plus largement dans le cadre du plan de prévention des violences des établissements.

→ Le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel au cœur de la journée NAH 2018

Après le rôle du témoin, cette quatrième campagne est consacrée au cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel, avec une attention particulière portée aux violences en ligne liées à la diffusion d'images intimes à l'insu des victimes : «le sexting non-consenti » ou « revenge porn ». Les formes de harcèlement changent avec une montée en puissance très inquiétante du harcèlement sur les supports numériques.

D'après l'enquête nationale de victimation en milieu scolaire réalisée en 2017, 25 % des collégiens déclarent avoir connu au moins une atteinte via les nouvelles technologies ; les attaques portent le plus souvent sur l'origine, la religion, la tenue vestimentaire ou encore l'apparence physique. Les filles sont davantage touchées par ces agressions.

Les conséquences des cyberviolences sur les adolescents, et plus particulièrement le partage de contenu intime et leur diffusion (le sexting non consenti), constituent une préoccupation majeure en particulier chez les filles de 12-15 ans¹.

Dans cette étude, on apprend que :

- ▶ Plus d'1 fille sur 6 (17%) est confrontée depuis le début de l'année à des cyberviolences à caractère sexuel en lien avec des photos, vidéos ou textos, pour 1 garçon sur 10 (11%)
- ▶ 1 fille sur 5 a été insultée en ligne sur son apparence physique et 1 fille sur 6 a été confrontée à des cyber-violences à caractère sexuel, en lien avec le partage de photos ou vidéos intimes.

Comme le harcèlement, les conséquences du cyberharcèlement peuvent être très graves : solitude, tristesse, anxiété, dépression, sentiment de persécution et d'insécurité, baisse de l'estime de soi... Des conséquences sur leur santé mais également sur leur scolarité. Les élèves victimes rencontrent également plus de difficulté à se concentrer et à suivre leurs études. Ils décrochent plus rapidement car certaines formes d'agressions, telles que le sexting non consenti, peuvent être dévastateur.

→ Que dit la loi ?

La loi réprime le "revenge porn", la "vengeance pornographique" par la diffusion de photographies intimes (lien hyper texte vers l'article 226-2-1 du code pénal). Depuis la loi du 7 octobre 2016, les documents ou enregistrements présentant un caractère sexuel obtenus avec le consentement de l'intéressé(e) nécessitent son accord préalable avant leur diffusion. À défaut, la loi qualifie la pratique de délit. Les peines prévues sont de deux ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

Diffusion de sexting non consenti : les responsables, ce sont ceux qui (re)partagent et commentent méchamment ! par Aurélie Latourès, du centre Hubertine Auclert :

« Ce qui est inadmissible et répréhensible dans le clip diffusé à l'occasion du 8 novembre 2018, c'est l'usage qui a été fait de ces images: à savoir à la fois leur diffusion sans le consentement mais aussi les repartages et les commentaires dégradants ou humiliants qui y sont associés, qui peuvent contribuer à diffuser des rumeurs. Plutôt que de culpabiliser les filles pour ces contenus, il est important de replacer la responsabilité auprès du diffuseur et des relayeurs : diffuser des contenus sans l'accord de la personne est une atteinte à la vie privée, propager des rumeurs, des insultes, peut avoir des conséquences graves pour les victimes. Le consentement, c'est important aussi en ligne ! Le consentement est l'accord volontaire qu'une personne donne au moment de participer à une activité. En ligne, tout se passe très vite en un seul clic, en oubliant souvent le consentement ! Il est important que chacune et chacun restent libres de pouvoir s'exprimer sans crainte mais aussi libres de conserver sa vie privée et sa dignité. Partager une photo ou vidéo sans l'accord de la personne, c'est une atteinte à ses droits et à sa liberté : la loi condamne ces actes. »

¹ Etude coordonnée par le Centre Hubertine Auclert et réalisée par l'Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention (OUIEP) de l'Université Paris Est Créteil, auprès de 1200 élèves franciliens.

"Cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans) - Etude sociologique dans les établissements franciliens de la 5e à la 2nde".

Depuis 2015, le Centre Hubertine Auclert (centre francilien pour l'égalité femmes-hommes) produit de nombreux outils pour lutter contre le cybersexisme. En 2016, il a coordonné une étude inédite sur le cybersexisme en milieu scolaire, réalisée par l'Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention (OUIEP) de l'Université Paris Est Créteil en partenariat avec les rectorats de Paris, Créteil et Versailles.

Conduite auprès de 1 200 élèves de collège et lycée (de la 5e à la 2de), elle a débouché sur une campagne de prévention intitulée « #Stop Cybersexisme » composée d'un spot court, une affiche, un poster « 5 bons réflexes » et des flyers d'information à destination des jeunes.

En 2017, une plateforme web dédiée à la prévention du cybersexisme a été lancée : www.stop-cybersexisme.com. Elle propose de nombreuses ressources pour les victimes et leur entourage pour comprendre le droit, connaître les conseils et contacts utiles, mais aussi à destination des professionnel-le-s afin d'agir en prévention. Une rubrique #JeSignale a été ajoutée en 2018 pour aider à retirer des contenus sexistes et violents sur les principaux réseaux sociaux : soit 37 vidéos tutoriels pour signaler efficacement un commentaire sexiste, la diffusion d'une vidéo intime, des messages de harcèlement sexuel sur Snapchat, Instagram Twitter, ou Facebook... Enfin, depuis 2015, le Centre Hubertine Auclert a formé des associations de prévention qui interviennent en milieu scolaire et il propose chaque année des formations pour les professionnel-le-s sur ce sujet.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : un levier pour lutter contre le harcèlement

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental au cœur des promesses de l'École républicaine.

Depuis mai 2017, le président de la République a fait de l'action publique relative aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, sous la responsabilité du secrétariat d'État rattaché au Premier ministre, sa grande cause quinquennale. Il s'agit de favoriser « la « transmission et la diffusion d'une culture de l'égalité », que ce soit via l'école ou les médias, l'égalité professionnelle, l'accès aux droits ou encore via les pratiques sportives et culturelles ».

Dès cette rentrée, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place au sein de l'École :

- ▶ **La nomination d'un référent « égalité »** dans chaque établissement du second degré ayant pour mission le développement des actions éducatives, des partenariats et la sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative ;
- ▶ Le renforcement de l'effort de **formation des personnels** enseignants et d'éducation ;
- ▶ **L'accentuation de la lutte contre les violences de genre**, par la prévention et par le renforcement de la réponse éducative aux agissements à caractère sexiste et sexuel dans les établissements scolaires ;
- ▶ La **rénovation du cadre de l'orientation**, prévoyant un accompagnement renforcé des élèves toujours soucieux de leur liberté de choix et de l'enjeu de mixité des filières ;
- ▶ **L'information des parents** sur les enjeux de l'égalité entre les filles et les garçons et le rôle de l'école en la matière (nouvelle ressource : la Mallette des parents).

La loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes du 3 août 2018 vient consolider le cadre pénal, notamment pour l'École en élargissant la définition du harcèlement en ligne afin de pouvoir réprimer les cas où une personne est victime d'une attaque coordonnée de plusieurs internautes, même lorsque chacune des personnes n'a pas agi de façon répétée.

UNE APPROCHE CLIMAT SCOLAIRE pour prévenir toutes les formes de harcèlement

Le harcèlement contribue à dégrader le climat scolaire et un climat scolaire dégradé peut favoriser l'apparition de violences et de cyberviolences. Les plans de prévention des violences et du harcèlement sont obligatoires dans les écoles, les collèges et les lycées, conformément au code de l'éducation (articles R421-20 et D411-2). Ils constituent un levier d'action pour les équipes dans la prise de conscience, le diagnostic et l'action collective. Fondé sur la démarche d'amélioration du climat scolaire, ce programme d'actions constitue un support de travail pour les équipes éducatives dans la création de leur propre plan de prévention. Les leviers d'actions possibles :

- ▶ Travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe ;
- ▶ Adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves ;
- ▶ Établir un cadre et des règles explicites ;
- ▶ Prévenir les violences et le harcèlement ;
- ▶ Privilégier la coéducation avec les familles ;
- ▶ Favoriser les liens avec les partenaires ;
- ▶ Améliorer la qualité de vie à l'École.

Pour s'informer sur l'approche climat scolaire :

<https://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/comprendre.html>

UN CLIP DE PRÉVENTION POUR SENSIBILISER les élèves « au sexting non consenti / revenge porn »

“Une photo c'est perso, la partager c'est harceler”

Le script du spot de sensibilisation 2018 s'inspire du scénario de « Cassandra », vidéo qui a remporté la mention spéciale « professionnels de la communication » lors du concours *Non au harcèlement 2018*. Le spot a été tourné par le collectif de YouTubers Rose Carpet au collège Jean Jaurès d'Évreux avec les élèves et l'accueil de loisirs de l'AL2E et espace de vie sociale l'AGORA d'Évreux, à l'origine du projet.

Ce clip est un outil de sensibilisation et de prévention pouvant être utilisé par les établissements scolaires, les associations et toutes les autres structures, pour susciter le débat sur la thématique du harcèlement, mais plus largement pour aborder les problématiques des violences en ligne liées à la diffusion d'images intimes à l'insu des victimes (« le sexting non-consenti » ou « revenge porn »).



Synopsis : ce clip met en scène l'histoire tragique d'une collégienne « Cassandra » victime de la diffusion de ses photos intimes confiées à son petit ami Matt dans le cadre de leur relation amoureuse... Que risque Cassandra ? Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter une telle situation? Où démarre la responsabilité des uns et des autres dans le cyberharcèlement ? Et si on récrivait l'histoire ? Et si Matt décidait de ne pas envoyer la photo ?

Ils témoignent :

« Ce projet a été une expérience incroyable, au-delà des rencontres que j'ai pu faire, cela m'a permis de m'engager personnellement dans la lutte contre le harcèlement scolaire ». Clémence, élève de 3^e.

« Je ne pensais pas que la réalisation de ce court métrage nous permettrait de vivre autant d'expériences différentes et surtout que notre vidéo soit vue par des milliers d'autres élèves. Nous sommes tous très fiers d'avoir pu contribuer à la réalisation de ce projet. » Roxanne, élève de 3^e.

« J'ai été moi-même victime de harcèlement au collège alors, quand j'ai pris connaissance du projet proposé par les animateurs, j'ai tout de suite voulu y participer. C'était l'occasion pour moi de parler d'un sujet qui touche des milliers de jeunes et de pouvoir montrer l'impact que ça peut avoir sur les victimes ». Lilou, élève de 4^e.

« De prêt ou de loin, nous sommes tous confrontés au harcèlement. En travaillant sur ce projet, on a beaucoup discuté avec les autres jeunes, les animateurs et nos parents. Je pense aujourd'hui que l'on comprend tous mieux l'importance de prévenir ces agissements. Après la réalisation de la vidéo, j'ai décidé de devenir ambassadrice dans mon Collège et de transmettre aux autres mon expérience ». Mailys, élève de 3^e.

« Le cyberharcèlement dépasse largement le cadre scolaire. Au sein des accueils de loisirs et des associations d'éducation populaire nous y sommes confrontés quotidiennement. En tant qu'acteur socioéducatif, il nous a semblé important de pouvoir traiter ce sujet qui préoccupe les jeunes et les parents. A travers leurs regards, leurs expériences, leurs ressentis, leurs témoignages nous avons pu réaliser le film « Cassandra » en imaginant qu'il puisse servir d'outil de prévention. Nous sommes heureux que le travail réalisé permette d'œuvrer dans la lutte contre le harcèlement. C'est une expérience très enrichissante pour les jeunes et une belle reconnaissance du travail fourni par les animateurs. »

Pierre LOQUET – Coordonnateur EVS L'AGORA.

Mot de la Réalisatrice Laetitia BERTHEUIL, pour Rose Carpet :

« Tourner avec des élèves les spots de campagne contre le harcèlement est une expérience incroyablement enrichissante pour l'équipe mais aussi et surtout pour les projets. Qui mieux que les élèves pour parler de cette problématique qui les abîme au quotidien ? Cette année, le défi était d'autant plus grand que le sujet du harcèlement sexiste et sexuel est sensible. En effet, s'il vient rarement à l'esprit des gens de blâmer une victime de harcèlement, c'est pourtant bien souvent l'un des premiers réflexes lorsqu'une jeune fille est victime de sexting secondaire. Or, cette dimension avait été bien comprise par les élèves gagnants de cette année, la souffrance de la victime était au cœur de leur projet originel et ils avaient réussi à y gommer toute notion de jugement. Lors de la réécriture, c'est cette pureté du regard à laquelle j'ai souhaité rester le plus fidèle. Les faits sont déroulés sans jugement mais avec des questions.

Mohammed a su parfaitement retransmettre la simplicité avec laquelle les jeunes commettent parfois des actes qui les dépassent. Son visage reste presque impassible, qu'il décide d'envoyer ou non cette photo, car après tout il ne s'agit que de cliquer sur un bouton... Avec Mélodie, la difficulté a été de réussir à retranscrire la violence d'une telle situation et de l'amener à ressentir l'impuissance dans laquelle son personnage se retrouve. Malgré des adaptations drastiques lors de l'écriture, les élèves n'ont jamais reculé devant la moindre difficulté et ont toujours eu à cœur de donner le meilleur d'eux même.

J'ai pu lors de mes échanges avec eux sur la structure du spot prendre la mesure de tout le travail pédagogique effectué pendant un an par leur équipe encadrante. Me rendre compte de leur compréhension poussée de la mécanique du harcèlement, du cyber harcèlement et surtout du harcèlement sexiste et sexuel. Tout un travail qui leur a permis sans se poser de question sur l'image qu'ils pourraient renvoyer de se mettre comme de véritables comédiens intégralement au service du message qu'ils souhaitaient faire passer. »

→ **Nouveautés : un dossier d'accompagnement et des outils pour accompagner le clip NAH 2018**

Un dossier pédagogique a été conçu par un groupe d'experts, pour accompagner les professionnels souhaitant sensibiliser les élèves aux dangers de ces phénomènes. Chaque élève doit pouvoir apprendre à adopter les bonnes postures, afin de briser définitivement la chaîne du harcèlement.

Ce support pédagogique offre l'opportunité aux équipes :

- ▶ de débattre avec les élèves des problématiques de harcèlement et de cyberharcèlement ;
- ▶ de sensibiliser les élèves à l'égalité filles-garçons ;
- ▶ de réfléchir au respect de la vie privée dans le cadre de l'éducation à la sexualité ;
- ▶ de travailler au développement des compétences psycho-sociales.

Retrouvez toute la campagne 2018 et les différents outils sur :

<https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources/>

→ **ROSE CARPET s'engage contre le harcèlement sexiste et sexuel**

Pour la 4^e année consécutive, Rose Carpet s'associe au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et à YouTube pour lutter contre le harcèlement. La volonté de Rose Carpet est de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de la notion de consentement et de ses limites.

Rose Carpet est un média qui s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans là où ils se trouvent : sur les réseaux sociaux. Rassemblant une communauté de plus de 2 millions de personnes, c'est le premier média féminin sur Instagram. Rose Carpet traite avec légèreté du quotidien des jeunes et de leurs préoccupations mais a aussi la volonté de s'engager sur des sujets sérieux et impactant tels que le poids des réseaux sociaux, l'importance du consentement, la santé sexuelle des jeunes et, bien-sûr, la lutte contre le harcèlement.

Depuis sa création, Rose Carpet s'engage sur la prévention du harcèlement en ligne. La vidéo YouTube "On vous lit nos méchants commentaires" a atteint plus de deux millions de vidéos vues sur YouTube. En 2016, le média s'associe au ministère de l'Éducation nationale pour le spot de sensibilisation de la campagne *Non Au Harcèlement*. Depuis 2017, il fait partie du jury du Prix spécial des professionnels de la communication. Et se met également au service du projet gagnant dans la réécriture et la réalisation du spot national.

COMMENT FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT ET AU CYBERHARCÈLEMENT ?

→ Contacter net écoute au 0800 200 000

Net Ecoute est le numéro vert national de prise en charge des victimes de cyberharcèlement à l'école. 100% anonyme, gratuit et confidentiel, Net Ecoute prend en charge entre 7 000 et 10 000 appels par an afin d'écouter, informer et conseiller ces publics, du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.



Net Ecoute est soutenu par la Commission européenne dans le cadre de son programme Safer Internet. En vertu de la convention de lutte contre le cyberharcèlement à l'école signée entre le ministère et l'association le 6 juin 2011, e-Enfance gère le numéro national de prise en charge des victimes cyber-harcèlement à l'école.

Association E-ENFANCE /NET ECOUTE

Net Ecoute traite tous les cas de cyberharcèlement et cyberviolences dont les élèves sont victimes, témoins ou auteurs :

- ▶ Prise en charge et accompagnement de la victime ou de ses parents ;
- ▶ Identification et qualification du contenu manifestement caractéristique de cyberharcèlement ;
- ▶ Transmission directe du signalement à la plateforme concernée via une procédure spécifique et prioritaire.

En vertu de ses accords privilégiés avec les réseaux sociaux (Snapchat, Facebook, Instagram, Youtube, Twitter...), Net Ecoute transmet les signalements de cyberharcèlement aux plateformes concernées et permet d'obtenir la suppression des contenus visés (images, commentaires, comptes) en quelques heures.

Exemple d'un cas traité par Net Ecoute :

Une jeune fille de 15 ans Jade est victime de harcèlement classique et cyber depuis un an. Une dispute en classes entre copines a dégénéré et ces dernières ont créé un groupe privé WhatsApp pour se moquer de Jade. Entre temps, Jade a commencé une relation avec un garçon du collège qui lui a demandé des « nudes » qu'elle a acceptés de lui envoyer. Ces photos ont fini par être publiées dans une story sur Snapchat et screen-shotées par ses anciennes copines pour les faire tourner dans le collège.

Jade se fait insulter sur Snapchat et dans le collège (« pute », « salope », « sale chienne »). Isolée, elle a commencé à se mutiler il y a deux mois. Elle n'a jamais parlé de cette situation car elle a peur des représailles.

Conseils : En dehors de la prise en charge de la victime au sein de l'établissement et/ou externalisé, les conseils spécifiques Net Ecoute :

- ▶ Faire des captures d'écran des faits dénoncés (photos, commentaires, comptes) ;
- ▶ Signaler sur Snapchat : les photos de « nues », les comptes qui les partagent, les commentaires injurieux ;
- ▶ Bloquer les comptes ;
- ▶ Transmettre à Net Ecoute les éléments pour transmission des signalements à Snapchat.

Actions de Net Ecoute

- ▶ compile les éléments reçus de la victime ;
- ▶ qualifie le cyberharcèlement manifeste ;
- ▶ transmet le signalement complet au service spécialisé de Snapchat.

Résultat : les photos ont été retirées par Snapchat **dans les deux heures suivant le signalement par Net Ecoute.**

➔ **Contactez le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes**

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants, qui signalent une situation de harcèlement à l'école. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.



Entre septembre 2017 et août 2018 : 70 808 sollicitations aboutissant à un conseil, à un accompagnement ou à une orientation et 16 380 appels traités dont 2 093 fiches transmises aux référents pour un traitement en urgence.

DES INITIATIVES POUR PRÉVENIR toutes les formes de harcèlement

→ La première journée du Droit avec comme thème central « les droits sur les réseaux sociaux »

Le ministère a organisé le 4 octobre 2018 en partenariat avec Conseil national des barreaux (CNB) qui représente la profession d'avocat, la première journée du droit dans les collèges avec pour thème les droits sur les réseaux sociaux.



Une journée du droit pour sensibiliser les élèves de 5^e aux droits et devoirs de chacun grâce à un échange de 2 heures entre un avocat, un enseignant et ses élèves autour des droits et devoirs de chacun sur les réseaux sociaux. Bilan de cette première édition : mobilisation de 1 725

avocats qui sont intervenus partout en France, y compris dans les DROM-COM, auprès des classes de 5e dans plus de 1 300 collèges.

→ L'éducation aux médias et à l'information (EMI)² , un outil de prévention

Pour que la sphère numérique soit un espace de liberté, d'expérimentation et de socialisation, l'apprentissage de la citoyenneté et de la responsabilité est indispensable, notamment dans le domaine des médias et de l'information. La lutte contre le cyberharcèlement passe par une éducation aux usages raisonnés de ces appareils.

L'éducation aux médias et à l'information offre l'opportunité aux équipes pédagogiques et éducatives d'apprendre notamment aux élèves à publier de l'information de manière citoyenne et responsable, dans le respect de la vie privée, du droit à l'image et de la dignité de chacun...

Travailler avec les élèves autour de trois notions :

- ▶ **Donnée personnelle** : toute information identifiant directement ou indirectement une personne (nom, numéro de téléphone, photographie, date de naissance, commune de résidence, empreinte digitale...).
- ▶ **Netiquette** : sur Internet, un certain nombre de règles et bonnes pratiques implicites se sont imposées au fil du temps, fondées sur la courtoisie et le respect de l'autre. On emploie le mot-valise «netiquette» pour désigner cette règle informelle qui définit les règles de conduite et de politesse recommandées depuis les premiers médias de communication sur Internet.

² Source : Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire (novembre 2016), pp.22-23
http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_-_novembre/10/2/2016_non_harcelement_guide_prevention_cyberviolence_WEB_654102.pdf

- ▶ **Traces numériques** : Ce terme désigne les informations qu'un dispositif numérique enregistre sur l'activité ou l'identité de ses utilisateurs, soit automatiquement, soit par le biais d'un dépôt intentionnel de leur part. Moteurs de recherche, blogs, sites de réseautage social, sites de commerce électronique, mais aussi cartes à puce, titres de transport, téléphones mobiles : tous les systèmes qui requièrent une identification ou une interaction sont susceptibles de capter des informations sur l'utilisateur – parcours, requêtes, préférences, achats, connexions, évaluations, coordonnées.

→ Inauguration de la première ambassade de lutte contre le harcèlement

Soutenue par les équipes mobiles de sécurité du rectorat de Rouen, le collège Varlin du Havre inaugure la première ambassade de France contre le harcèlement. Ce projet est né de l'idée de plusieurs élèves, sensibilisés à la lutte contre le harcèlement, devenus ambassadeurs collégiens, qui ont souhaité aller plus loin dans cette voie, en réalisant un film sur « le sexting non consenti ».



Puis, les ambassadeurs ont décidé de transformer leur collège en ambassade contre le harcèlement lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement du 8 novembre 2018 avec la mise en place de plusieurs actions pour mobiliser l'ensemble des membres de la communauté éducative mais également en associant tout leur environnement partenarial.

→ Un jeu de l'oie « prévention du Harcèlement sexiste et sexuel, homophobe »

Un support pédagogique créé par la MAE pour les élèves de la 5^e à la 3^e, dans le but de prévenir différentes formes de harcèlement telles que le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe.

Deux acteurs ont collaboré pour que cet outil voit le jour :

- ▶ La MAE qui – convaincue de l'utilité publique de cette ressource pédagogique – en assure la création, production et la diffusion ;
- ▶ Le ministère de l'Éducation nationale, après avoir initié le Prix « Non Au Harcèlement » a engagé cette réflexion avec la MAE après les annonces relatives aux violences sexistes et sexuelles de novembre 2017.



Pour :

- ▶ Promouvoir un outil de prévention contre les violences à l'école et plus particulièrement les différentes formes de harcèlement sexuel, propre au genre ou à l'orientation sexuelle
- ▶ sensibiliser de façon ludique les élèves de la 5ème à la 3ème aux risques engendrés par le harcèlement scolaire
- ▶ Identifier les situations de violence pour améliorer le climat scolaire
- ▶ Promouvoir la réflexion individuelle et collective contre les violences physiques et morales
- ▶ Développer la mise en place d'actions quotidiennes contre le harcèlement scolaire
- ▶ Débloquent la parole et développent l'esprit critique

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS PRÉSENTÉS au collège Les Petits Ponts à Clamart

→ Un projet intercycles

Après avoir mis en place les pôles ressources Pikas pour prendre en charge les situations de harcèlement dans tous les établissements de la commune, un comité de pilotage territorial comprenant des représentants de la circonscription, des trois collèges publics et du lycée a été mis en place pour mutualiser les pratiques, les ressources, les formations, et donner une cohérence territoriale à la lutte contre le harcèlement. A la rentrée, le territoire décide de donner une visibilité particulière au travail mené en investissant la journée du 8 novembre.

Plusieurs projets sont proposés, parmi lesquels le collège Les Petits Ponts choisit : un dresscode noir et blanc avec ruban violet et la participation de plusieurs classes au concours *Non au harcèlement* en interdegrés.

Présentation des actions :

- ▶ Deux écoles du REP acceptent de participer au projet, le choix est porté sur les classes de CM1 (en effet la plupart des classes de CM2 du réseau ont déjà un projet cycle 3 avec les 6^e) : une classe de l'école élémentaire Léopold Sedar Senghor, et une classe de l'école élémentaire Charles de Gaulle.
- ▶ Au collège, le choix est fait de mener le projet en 4^e, dans le cadre de la construction du parcours citoyen : en 6^e les élèves reçoivent une sensibilisation générale sur le harcèlement, en 5^e les élèves reçoivent une sensibilisation sur les dangers d'internet (dont le cyberharcèlement), en 4^e les élèves deviennent acteurs d'une sensibilisation à destination d'élèves plus jeunes.
- ▶ Le professeur d'arts plastique encadre le projet en coopération avec le CPE. C'est l'occasion d'un travail transversal et de conforter les relations entre les services de vie scolaire et les enseignants. L'expérience est appréciée par les deux partis.

- ▶ Les réalisations des élèves élémentaires, ainsi que les plus belles réalisations des collégiens sont affichées au collège à partir du 7 novembre pour servir de décor aux séances de sensibilisation des 6^e. Les élèves d'élémentaires sont invités au collège pour échanger avec les collégiens sur leurs réalisations communes jeudi matin.
- ▶ Les élèves responsables du Foyer (en éventuellement les élèves du CVC) seront sollicités soit pour départager les affiches des collégiens (si besoin), soit pour distribuer des rubans violets le jeudi jour de l'événement. Dans le cadre de la visite du 8 novembre, ils sont choisis pour bénéficier de la présentation des élèves du lycée de Rambouillet.

→ La team Harcèlement

La team harcèlement du lycée Bascan de Rambouillet formera les collégiens Des Petits Ponts de Clamart afin d'installer le dispositif « ambassadeurs collégiens »

La team harcèlement est née le 9 novembre 2017 après la formation « ambassadeurs lycéens » organisée par le rectorat de Versailles. Composée de 5 élèves à l'origine, elle compte 16 élèves à la rentrée 2018, issus de toutes les classes de l'établissement.



En 2017-2018, l'équipe a sensibilisé dix classes de 6^e des collèges du Racinay et du Rondeau, soit environ deux-cent cinquante élèves. Le projet a également été présenté en réunion de bassin.

Le logo de l'équipe a été créé, et sera floqué sur les t-shirts que porteront les ambassadeurs pendant leurs formations. Un compte twitter #TAH permet de suivre les actions menées.

En 2018-2019, plusieurs actions sont programmées : la création d'un jeu de l'oie grandeur nature qui servira de support de formation ; la sensibilisation dans 4 collèges de secteur, dont l'ensemble des 6^e du collège le Rondeau le jeudi 8 novembre; une demande d'action sur le sexting et le cyberharcèlement, avec une collaboration ambassadrices harcèlement et collégiennes pour le collège du Rondeau de Rambouillet; une sensibilisation au sein du lycée, en espagnol (première prévue le 15 novembre).

Retrouvez la campagne : Devenir ambassadeur

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/devenir-ambassadeur-au-college/>



→ Une mallette pédagogique 1^{er} degré pour prévenir le harcèlement entre pairs

La mallette a été pensée comme un parcours pédagogique qui s'organise en quatre séquences :

- ▶ La première permet de comprendre les mécanismes du harcèlement pour agir en conséquence ;
- ▶ La seconde questionne les élèves sur les effets du groupe ;
- ▶ La troisième vise à mieux connaître le fonctionnement de ses émotions pour être plus attentif à celles des autres ;
- ▶ La dernière permet aux élèves d'exercer leurs compétences relationnelles au travers de jeux.



Ce parcours propose une diversité de supports pédagogiques (littérature, théâtre, vidéo, affiche, sculpture, photographie, ressources musicales et jeux). Il participe ainsi au processus d'acculturation tout en suscitant les échanges durant lesquels les élèves peuvent développer « leur culture morale et civique».

Ce parcours pédagogique a été pensé comme un outil d'équipe. Il a été conçu pour que les enseignants de CM1 et de CM2 d'une même école puissent s'appuyer sur cet outil commun. Le choix, comme la répartition des séances au sein du cycle, sont donc laissés à la liberté des enseignants tout en respectant la chronologie des séquences.

LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Au niveau national : le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse via la mission de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire ;

En académie : les recteurs, les 310 référents académiques « harcèlement », les conseillers techniques médico-sociaux, les inspecteurs académiques et inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire (IA-IPR EVS), les proviseurs vie scolaire (PVS), les groupes académiques « climatscolaire », les équipes mobiles de sécurité et tout autre personnel concerné ;

À l'échelle départementale : les inspecteurs d'académies-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-Dasen), les référents départementaux « harcèlement », les conseillers techniques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et tout autre personnel concerné ;

Dans les écoles et les établissements : les équipes éducatives sous l'impulsion des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement.

De nombreuses associations et organisations :

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), le réseau Canopé, Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France, E-Enfance, la FOEVEN, les Francas, la Ligue de l'Enseignement, l'Office central de coopération à l'école, les Petits citoyens, l'Unicef... Certaines collectivités, d'autres ministères (secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères...) s'intéressent également à cette problématique. Les mutuelles (MAE, MGEN) sont également partenaires des actions conduites par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

ILS NOUS SOUTIENNENT DANS LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



MON PREMIER ASSUREUR

MAE

Créée en 1932 par des enseignants, la MAE est la mutuelle numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE s'engage au quotidien pour lutter contre les violences en milieu scolaire.

Depuis plus de 20 ans, grâce à son équipe de chargés de prévention et son réseau de bénévoles, la MAE mène des actions de prévention et de sensibilisation auprès des élèves et des équipes pédagogiques, dans les établissements scolaires. Violences entre pairs, sensibilisation aux médias ou consommations et conduites à risque, autant de thématiques abordées pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains, les relations au sein de l'école et les apprentissages, il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire. Pour toutes ces raisons, la MAE s'associe pour la quatrième année consécutive au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en participant au Prix « Non au harcèlement ». Elle récompense ainsi à hauteur de 1 000€ chacun des 30 « coups de cœurs académiques ». Elle attribue également la somme de 2 000€ à chacun des 8 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par Edgard MATHIAS, Président national de la MAE. Et nouveauté au palmarès cette année : un jury d'enfants décerne le « prix des enfants » pour lequel la MAE offre 2 000€.

Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement entre pairs. La MAE a également intensifié ses prises de paroles et ses interventions en milieu scolaire en créant en 2015 la Semaine Nationale de Prévention à l'École.

Avec ce programme pédagogique à l'échelle nationale, elle entend, non seulement, sensibiliser les équipes pédagogiques, les élèves et les parents, aux violences en milieu scolaire, mais aussi alerter et informer les médias.

Cette opération significative permet de sensibiliser tous les publics en même temps, créant ainsi une prise de conscience collective. En s'engageant aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la MAE défend encore et toujours le mieux vivre ensemble à l'école.



L'École des parents et des éducateurs Île-de-France

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1929, elle a pour but :

- d'aider les parents et les différents acteurs du soutien à la parentalité à créer les conditions du développement de l'enfant et de l'adolescent, en prenant en compte la dynamique des générations ainsi que le contexte culturel, économique et social ;
- de concevoir des actions d'information et de prévention en direction des enfants, des adolescents et des jeunes, dont elle assure la mise en œuvre et l'évaluation ;
- de donner les moyens d'acquérir des connaissances et de développer des compétences à tous ceux qui sont engagés dans la relation d'aide et l'accompagnement des personnes : professionnels, organismes publics ou privés, bénévoles etc.

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le harcèlement, l'association gère notamment le 30 20.



E-Enfance

Créée en 2005 et reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance œuvre depuis plus de douze ans en faveur de la protection des mineurs sur Internet. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, elle agit dans le cadre de l'éducation des jeunes pour leur permettre de développer un usage responsable de leurs outils numériques. Chaque année, l'association e-

Enfance sensibilise près de 100 000 élèves, ainsi que leurs parents et les professionnels en allant les rencontrer au sein même de leurs établissements scolaires partout en France.

Dans le cadre de la convention de lutte contre le cyber-harcèlement signée le 6 juin 2011 avec le ministère de l'Éducation nationale, en présence de la CNIL et de Facebook, l'Association e-Enfance agit contre le cyber-harcèlement et contre toutes les formes de cyber-violences (injures, usurpation d'identité, diffamation, sextorsion, discriminations, incitation au suicide, discours de haine, « revenge porn »...) via ses ateliers de prévention et son service Net Ecoute.

La ligne Net Ecoute travaille en partenariat avec la plateforme officielle de signalement "Pharos" (www.internet-signalement.gouv.fr) et est membre fondateur du dispositif national d'assistance aux victimes de cyber-malveillances, ACYMA, (www.cybermalveillance.gouv.fr).

Membre du programme européen Safer Internet, l'Association e-Enfance opère, avec le soutien de la Commission européenne, le numéro vert national Net Écoute 0800 200 000 dont la mission est d'aider, soutenir et assister les mineurs lors de leur utilisation d'internet et des outils de communication modernes.



La Ligue de l'enseignement

Les questions soulevées localement par le harcèlement scolaire sont prises en charge par de nombreuses actions et dispositifs, développés dans le cadre du réseau de la Ligue de l'enseignement.

La Ligue s'attache à proposer des solutions pédagogiques et systémiques. Riche d'un tissu de 28 000 associations, réparties sur l'ensemble des territoires de la République, la Ligue fédère, propose et promeut des approches et des initiatives pédagogiques : en renforçant les apprentissages sociaux chez les jeunes, par l'engagement collectif et l'expérience de la coopération, ou de la solidarité, par l'initiation aux pratiques sportives, en misant sur l'inclusion dans toutes situations (un des points forts de l'USEP - sport scolaire de l'école publique - par exemple), en initiant au numérique, en développant des alliances éducatives avec les parents et les collectivités locales, les éducateurs travaillent sur les relations et les représentations juvéniles qui peuvent facilement être le terreau du harcèlement à bas bruit si les adultes n'y prêtent pas attention.

La collaboration avec les enseignants sera toujours recherchée pour des effets durables auprès des jeunes.



Aroéven

Mouvement d'éducation permanente, les Aroéven (Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation nationale) sont engagées depuis plusieurs années dans le dispositif de médiation par les pairs. Elles conduisent des actions de sensibilisation, d'initiation et de formation auprès d'adultes dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue en académie, des Projets éducatifs territoriaux (PEDT), et au sein d'une trentaine établissements scolaires tous les ans.

La Fédération des Aroéven a participé à la rédaction de la charte de qualité de la médiation par les pairs auprès de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires. Les Aroéven déploient des outils pédagogiques, dont la création d'un DVD avec le concours du CRDP Bourgogne ; qui présente le procédé en alternant simulations de médiations et entretiens avec les différents acteurs : élèves, parents, CPE, principal, adultes médiateurs.

En 2015, la Fédération réalise un document « Talent éducatif » consacré à ce thème. Véritable manuel pratique, le livret présente le protocole et insiste sur les valeurs et les principes qui guident une médiation. La Fédération des Aroéven s'est par ailleurs engagée, avec un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs, dans une recherche-action afin d'éclaircir les différents impacts du dispositif et d'ouvrir des voies d'adaptation et d'évolution. Cette recherche-action s'appuie sur un échantillon de treize établissements répartis sur tout le territoire métropolitain.



Rose Carpet

Rose Carpet est une chaîne Youtube éditée par Golden Network. Avec 1,1 million d'abonnés et 5 millions de vues par mois, c'est le 1er collectif de Youtubeuses en France. La chaîne est incarnée par Sandra, PerfectHonesty, The Doll Beauty, Sophie Riche, Yoko Nailart, Lola Dubini et Clara Marz.

Chaque samedi, les égéries de la chaîne donnent rendez-vous à leurs abonnées pour une vidéo fun et « girly ». En 2015 et 2016, Rose Carpet a pris la parole avec deux vidéos de prévention contre le cyberharcèlement. Le clip de cette année conserve la volonté de lutter contre le cyber-harcèlement, en élargissant la prévention au harcèlement sous toutes ses formes.



Golden Network

Filiale de M6, Golden Network est un studio de production de contenus dédiés aux millenials. C'est l'un des plus importants réseaux de chaînes Youtube français, générant près de 60 millions de vues par mois. Golden Network édite Rose Carpet et Golden Moustache, et produit des programmes pour les télévisions, les telcos et les marques.



Google est une entreprise de technologies dont l'objectif est d'améliorer l'accès de chacun à l'information. YouTube est un service d'hébergement en ligne de vidéos. La protection des utilisateurs est une des priorités absolue de Google et YouTube. Son approche repose, d'une part, sur des solutions technologiques que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne destiné aux familles, d'autre part, sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'internet.

Particulièrement vigilants sur l'enjeu du harcèlement en ligne sur Youtube, ce dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Google et YouTube travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur l'enjeu de sensibilisation des jeunes en participant à la campagne "Non au harcèlement" depuis 2015, et en réitérant leur engagement aux côtés du ministère et d'e-Enfance cette année, en soutenant la réalisation du clip vidéo par Rose Carpet.

francetélévisions France Télévisions

France Télévisions, et plus particulièrement France 2, se mobilisent à nouveau contre le harcèlement scolaire. À l'occasion de la 3^{ème} journée nationale « Non au harcèlement » organisée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, France 2 mobilise une nouvelle fois son antenne et ses programmes autour de cette question de société, dans la continuité des actions entreprises au niveau de France Télévisions ces dernières années, notamment avec le documentaire « Souffre Douleurs, ils se manifestent » diffusé en 2015. Tout au long de la journée du 8 novembre, les magazines de France 2 aborderont ce sujet au travers de témoignages, chroniques et autres éclairages.

« Ça commence aujourd'hui » y consacra une émission spéciale ; « Télématin » et « C'est au programme » apporteront également leur contribution à cette nouvelle mobilisation de la chaîne. La rédaction de France Télévisions mobilisera toute la journée ses éditions autour de cette question de société. En complément, le clip de sensibilisation proposé par le ministère sera diffusé à plusieurs reprises sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions. Les réseaux sociaux de France Télévisions seront associés à ce dispositif.



SFR

SFR est le deuxième opérateur télécoms en France doté du premier réseau en fibre optique (FTTB/FTTH) avec 8,5 millions de prises éligibles. Son réseau mobile de premier plan couvre plus de 99% de la population en 3G et 70% en 4G/4G+.

Son nouveau pôle SFR Média est composée des entités SFR Presse qui regroupe l'ensemble des activités presse du groupe en France (Groupe L'Express, Libération, etc.), SFR RadioTV (détenu à 49%) qui regroupe les activités audiovisuelles du groupe en France (BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte) et SFR Sport.

En tant qu'acteur engagé pour l'égalité des chances, SFR souhaite contribuer au changement apporté par le numérique dans la vie de chacun. La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire est une des causes qu'il a souhaité soutenir aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en mettant à sa disposition son savoir-faire en matière de télécommunications avec la mise en place du numéro court à tarification gratuite 3020.

Ils nous soutiennent également :

